

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1539

24 juillet 2007

### SOMMAIRE

Albanos Trust S.A. ....	73850	Ginge - Kerr - Luxembourg S.A. ....	73841
Aquisitio Luxembourg S.A. ....	73856	Group Eurasia Invest ....	73850
Autocars Ecker S.à r.l. ....	73831	Hammerhead Productions S.A. ....	73872
AVR Luxembourg S.à.r.l. ....	73826	Holdinter S.A. ....	73851
Bacco S.A. ....	73872	Levanter Real 1 S.à r.l. ....	73858
Bardot S.A. ....	73866	L'Immobilière du Quartier K S.A. ....	73872
Barrister Investment S.A. ....	73852	Metal Finance S.A. ....	73851
Birkin S.A. ....	73832	Mikek S.à.r.l. ....	73840
Briarius S.à r.l. ....	73826	Napa Group S.A. ....	73854
Centre d'Appareillages Orthopédiques KOHLEN, société à responsabilité limi- tée ....	73857	Napa Group S.A. ....	73855
CEREP Investment V S.à r.l. ....	73842	Paradigmo S.A. ....	73851
CEREP Uranus S.à r.l. ....	73842	Parsifal S.A. ....	73832
Comimtrade S.A. ....	73856	Rainforest Holding S.A. ....	73857
Comont S.A. ....	73850	Realty S.A. ....	73855
Compagnie des Trois Collines ....	73852	Realty Holdings of Italy S.A. ....	73849
Concepta Senium S.A. ....	73857	Royal Oak S.A. ....	73841
Conessa S.A. ....	73857	Ruralia Finance S.A. ....	73827
Conventum Asset Management ....	73852	Sifolux S.A. ....	73855
Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l. ....	73826	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. .....	73853
Cryologistic Investments S.à r.l. ....	73842	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A. ....	73853
Cryologistic Participations S.à.r.l. ....	73843	SJ Properties Dornach S.à.r.l. ....	73853
CSN Export S.à.r.l. ....	73838	SJ Properties Holding S.à.r.l. ....	73853
Cyan Holding S.A. ....	73854	Société Immobilière Palmandaise S.A. ...	73851
Ehoran Kan S.A. ....	73838	Star Venture I S.c.p.A. ....	73854
Emsay Holding S.A. ....	73855	Storm B Holdings S.à r.l. ....	73842
Esaf International Management ....	73850	Summit Partners VI-B S.à r.l. ....	73843
Eurogroupe S.A. ....	73858	Titania Holding S.A. ....	73852
Exor Group ....	73838	Tonfa International S.A. ....	73827
Fairchild Participations S.A. ....	73854	United Stone Distribution ....	73827
Gemarpa S.A. ....	73872	Westley International ....	73856

**Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007071029/231/14.

(070076412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 123.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juin 2007.

Pour copie conforme

Pour J. Seckler

Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007071030/231/14.

(070076536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**AVR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 113.803.

*Transfert de parts sociales*

Il résulte de l'acte de constitution de WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR, en date du 21 décembre 2006, que ORANJE-NASSAU PARTICIPATIES B.V. a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 125.540.

Depuis cette date, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

OSCAR A S.à r.l.: 769 (sept cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie A,

OSCAR B S.à r.l.: 3.027 (trois mille vingt-sept) parts sociales de catégorie A,

HEYN 1 S.à r.l.: 689 (six cents quatre-vingt-neuf) parts sociales de catégorie B,

HEYN 2 S.à r.l.: 2.536 (deux mille cinq cent trente-six) parts sociales de catégorie B,

WINVEST INTERNATIONAL S.A., SICAR: 681 (six cent quatre-vingt-un) parts sociales de catégorie C,

PEMPA S.à r.l.: 634 (six cent trente-quatre) parts sociales de catégorie D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

AVR LUXEMBOURG S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007071095/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03101. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**United Stone Distribution, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 34.362.

—  
DISSOLUTION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société  
en date du 31 mai 2007*

La clôture de la liquidation de UNITED STONE DISTRIBUTION S.A. a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mai 2007 au siège de la société.

Les résolutions suivantes ont été prises par les actionnaires au cours de cette assemblée:

- Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés à B-1180 Bruxelles 248, rue Gatti de Gamond et y seront conservés durant une période de 5 ans à compter de la date de publication de l'assemblée générale devant statuer sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UNITED STONE DISTRIBUTION S.A.*

P. Hul

*Son liquidateur*

Référence de publication: 2007071033/507/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Tonfa International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 37.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007071264/813/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04173. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Ruralia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 128.811.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix mai

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. La société CENTURION TRUST COMPANY LIMITED, en qualité de trustee de RURALIA TRUST, avec siège social à Centurion House, Beresford Street, St Helier, Jersey,

ici représenté par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Jean-Pierre Saddi, employé privé, demeurant à Mamer,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2007.

2. Monsieur Luca Gallinelli, né le 6 mai 1964 à Firenze, Italie, Directeur de Banque, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

ici représenté par la susdite SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., elle-même représentée comme dit ci-avant, en vertu d'une procuration donnée le 10 mai 2007.

Les prédites procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de RURALIA FINANCE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs, et en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le

biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

**Art. 17.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 18.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 19.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 20.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 22.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mai 2008 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

SEB TRUST LIMITED en sa qualité de trustee de RURALIA TRUST préqualifiée, neuf cent quatre vingt dix-neuf .....	999
Monsieur Luca Gallinelli, préqualifié, Une .....	1
Total: mille .....	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.600,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena (Italie), employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,
  - Madame Stephanie Wlodarczak, née le 25 juillet 1983 à Lorient, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,
  - Madame Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,
  - Madame Rosanna Joncquel, née le 25 mai 1960 à Marange Silvange, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,
  - Monsieur Augusto Mazzoli, préqualifié, est nommé président.
- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.
3. La société ComCo S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n ° 112.813, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.
  - Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.
4. L'assemblée autorise dès à présent, pour autant que de besoin, le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).
5. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, LAC/2007/8738. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007072742/208/223.

(070078308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Autocars Ecker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 22.482.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique du 21 mai 2007*

Le siège social de la société est transféré du 1, rue Paul Eyschen au 69, rue des Prés à L-7333 Steinsel.



Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071039/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Parsifal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2007:

- que sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011:

\* Madame Marie Paul Van Waelem, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

\* Madame Marie Joseph Renders, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg,

\* FIDIGA S.A., avec siège social à 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- qu'est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011:

\* EWA REVISION S.A., avec siège social à route de 36, Longwy, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071086/1031/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Birkin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.851.

—  
In the year two thousand and seven, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BIRKIN S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.851 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, n° 2458 of 30 December 2006. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Meeting is chaired by Maître Richard Desgropes, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Maître Etienne De Crépy, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Meeting elected as scrutineer Maître Michael Meylan, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The sole shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on an attendance list signed by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



II.- The entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

III.- The agenda of the present Meeting is the following:

1) Presentation of:

A: the merger proposal providing for the absorption of the Company by CORIOLUS PROPERTIES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.845;

B: the written merger reports of the board of directors of the merging companies;

C: the written audit merger report of LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l.; and

D: the written audit merger report of FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4) Acknowledgment of the allocation of the newly issued shares of CORIOLUS PROPERTIES S.A., prenamed, to the sole shareholder of the Company;

5) Acknowledgment that the subscribed share capital of CORIOLUS PROPERTIES S.A., prenamed, will be decreased by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to decrease it from EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) by way of the cancellation of the shares that CORIOLUS PROPERTIES S.A., holds in its own share capital as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Company;

6) Dissolution of the Company and cancellation of all the shares issued by the Company;

7) Full and complete discharge granted to the sole director and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;

8) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

9) Powers granted to the sole director of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

10) Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting notes that the sole director of the Company has presented to it:

A: the merger proposal dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 478, of 29 March 2007, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by CORIOLUS PROPERTIES S.A., prenamed (the Absorbing Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

B: the written reports of the board of directors of the merging companies, dated 21 March 2007, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

C: The written audit report dated 29 March 2007 of LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, appointed by the board of directors of CORIOLUS PROPERTIES S.A., prenamed, on 21 March 2007 (the LUX- AUDIT Report).

The LUX- AUDIT Report has the following conclusion:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

D: The written audit report dated 29 March 2007 of FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, appointed by the sole director of the Company on 21 March 2007 (the FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Report).

The FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Report has the following conclusion:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances».

The reports will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

*Second resolution*

The Meeting, representing the sole shareholder, notes that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the sole shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the sole director of the Company, will remain annexed to the present deed.

*Third resolution*

The Meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, by the contribution of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, without any restriction or limitation, in consideration for the allotment to the sole shareholder of the Company of 470 (four hundred seventy) new shares having a par value of EUR 62.- (sixty-two euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated on the basis of an exchange ratio of 470 (four hundred seventy) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- 470 shares to TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal LDA

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the subscribed share capital of the Absorbing Company will be decreased by an amount of EUR 29,140.- (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to decrease it from EUR 60,140.- (sixty thousand one hundred forty euro) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) by way of the cancellation of the shares that the Absorbing Company holds in its own share capital as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Company.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company and to cancel all the shares issued by the Company.

*Seventh resolution*

The Meeting notes that, for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

The Meeting also notes that the newly issued shares will entitle their holders to participate to the profits of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

*Eighth resolution*

The Meeting further notes that the mandate of the sole director and of the statutory auditor of the Company will end on the effective date of the merger.

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the sole director and to the statutory auditor of the Company for the execution of their respective mandate until the effective date of the merger.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

*Tenth resolution*

The Meeting grants all powers to Mr. Alain Heinz, sole director of the Company, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Meeting and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company.

*Suspensive condition*

The present resolutions are adopted subject to the suspensive condition of the approval of the merger proposal and of the realisation of the present merger by the Absorbing Company, in accordance with the conditions set out in the said merger proposal, on the date of the last general meeting of the companies participating to the merger and to the allotment to the sole shareholder of the Company, of shares of the Absorbing Company, on the basis of an exchange ratio of 470 (four hundred seventy) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Company.

*Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the merger proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BIRKIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.851 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2458 du 30 décembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 9 mars 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Maître Michael Meylan, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du Bureau et le notaire instrumentant; ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'entièreté du capital de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- La présente Assemblée a pour

*Ordre du jour:*

## 1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par CORIOLUS PROPERTIES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.845;

B: des rapports de fusion écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes; et

C: du rapport d'audit de la fusion écrit de LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l.; et

D: du rapport d'audit de la fusion écrit de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

- 3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société;
  - 4) Prise d'acte que les actions nouvellement émises par CORIOLUS PROPRIETIES S.A., précitée, seront attribuées à l'actionnaire unique de la Société;
  - 5) Prise d'acte que le capital social de CORIOLUS PROPRIETIES S.A., précitée, sera réduit d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) de sorte de le porter de EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par voie d'annulation des actions que CORIOLUS PROPRIETIES S.A. détient dans son propre capital social à la suite de l'apport de tout l'actif et tout passif de la Société;
  - 6) Dissolution de la Société et annulation de toutes les actions émises par la Société;
  - 7) Décharge pleine et entière accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;
  - 8) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société pendant le délai légal;
  - 9) Pouvoirs donnés à l'administrateur unique de la Société pour exécuter l'ordre du jour ci-dessus dès son adoption;
- et
- 10) Divers.

IV.- Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constate que l'administrateur unique de la Société lui a présenté:

A: Le projet de fusion daté du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 478 du 29 mars 2007, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par CORIOLUS PROPRIETIES S.A., précitée (la Société Absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 21 mars 2007, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ces rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

C: le rapport d'audit écrit daté du 29 mars 2007 de LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé par le conseil d'administration de la Société le 21 mars 2007 (le Rapport de LUX-AUDIT).

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

D: Le rapport d'audit écrit daté du 29 mars 2007 de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, nommé par l'administrateur unique de la Société le 21 mars 2007 (le Rapport de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS).

Le Rapport de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Les rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée, représentant l'actionnaire unique, prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par le conseil d'administration de la Société restera annexée au présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité

des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, sans exception ni réserve, en contrepartie de l'attribution à l'associé unique de la Société de 470 (quatre cent soixante-dix) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux euros) chacune, de même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte que les nouvelles actions émises de la Société Absorbante seront attribuées sur base du rapport d'échange de 470 (quatre cent soixante-dix) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société, le nombre d'actions ainsi remis étant arrondi au nombre entier d'actions le plus près:

- 470 actions à TAGGIA XCIII - CONSULTADORA E PARTICIPACOES, UNIPessoal LDA Aucune soulté ne sera accordée à l'actionnaire unique de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 29.140,- (vingt-neuf mille cent quarante euros) de sorte de le porter de EUR 60.140,- (soixante mille cent quarante euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par voie d'annulation des actions que la Société Absorbante détient dans son propre capital social à la suite de l'apport de tout l'actif et tout passif de la Société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et d'annuler toutes les actions émises par la Société.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société Absorbante donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée constate par ailleurs que les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de conserver les documents sociaux de la Société pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Alain Heinz, administrateur unique de la Société, pour réaliser et exécuter les résolutions prises lors de la présente Assemblée et plus particulièrement pour réaliser le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante.

#### *Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion par la Société Absorbante, aux conditions prévues par ledit projet de fusion, à la date de la dernière assemblée générale des sociétés participant à la fusion, et de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société d'actions de la Société Absorbante, sur base du rapport d'échange de 470 (quatre cent soixante-dix) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à EUR 1.000,- (mille euros).

A la demande de la partie comparante, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant à la partie comparante, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgropes, E. De Crépy, M. Meylan, M. Schaeffer.  
Enregistré à Remich, le 7 mai 2007, REM/2007/1018. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007071531/5770/307.

(070077037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**CSN Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.597.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 105.478.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 30 avril 2007 que le mandat de M. Marcos Marinho Lutz, avec adresse professionnelle au 1830, avenue Juscelino Kubistcheck, BR-04543-9001 Sao Paulo, comme gérant de catégorie A de la Société s'est terminé avec effet à partir du 1<sup>er</sup> février 2007.

Münsbach, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071085/556/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Exor Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 6.734.

—  
La société EXOR GROUP ayant son siège social à Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 6.734, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Sous la rubrique «Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes»: est à confirmer comme suit:

Le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour EXOR GROUP

P. Martinet

Référence de publication: 2007071087/5231/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Ehoran Kan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 78.554.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 2007 par les actionnaires de la société EHORAN KAN SA, a pris, entre autre, les résolutions suivantes:

Résolution N° 1

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 51.094 et ayant son dernier siège social connu à Luxembourg, (1466) 8, rue Jean Engling, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de rassemblée.



*Résolution N° 2*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 51.094 et ayant son dernier siège social connu à Luxembourg, (1466) 8, rue Jean Engling, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 3*

L'Assemblée révoque la société EUROFORTUNE SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 34.933 et ayant son dernier siège social connu à Luxembourg, (1933) 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 4*

L'Assemblée révoque Monsieur N'Goran Niamien, économiste, domicilié à BP 438, Abidjan 06 (République de la Côte d'Ivoire), né le 1<sup>er</sup> janvier 1949 à Bongouanou (République de la Côte d'Ivoire), du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 5*

L'Assemblée révoque Monsieur René Claude Lafon, homme d'affaires, domicilié à Saint-Maur (F-94100) 1, avenue Gallieni, né le 30 mars 1956 à Paris (France), du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 6*

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER SA domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building, 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 7*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-Sur-Alzette (LU) et professionnellement domicilié à 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société EHORAN KAN SA.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 8*

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Karp, né le 11 octobre 1972 à Esch-Sur-Alzette (LU) et professionnellement domicilié à 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de la société EHORAN KAN SA. Monsieur Claude Karp pourra engager la société par sa seule signature.

Le mandat d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude Karp prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 9*

L'Assemblée nomme la société AA&C ASSOCIATES SA, actionnaire, opérant sous l'enseigne commerciale de FI-NANCIERE LE LION, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 124.948 et ayant son siège social à Luxembourg, (1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société AA&C ASSOCIATES SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 10*

L'Assemblée nomme la société HOLFIN WORLDWIDE SA, actionnaire, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 127.204 et ayant son siège social à Luxembourg, (1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société HOLFIN WORLDWIDE SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 11*

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 72.287 et ayant son siège social à Luxembourg, (1466) 6, rue Jean Engling, au poste de commissaire aux comptes.



Le mandat d'administrateur de la société FEGON INTERNATIONAL SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

*Résolution N° 12*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société EHORAN KAN SA du 2, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg au 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

HOLFIN WORLDWIDE SA / AA&C ASSOCIATES SA (FINANCIERE LE LION)

L'Actionnaire 1 (Actions au porteur 001 à 300) / L'Actionnaire 2 (Actions au porteur 301 à 310)

Signature / Signature

Référence de publication: 2007071097/6839/83.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03442. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Mikek S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbrück, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.676.

*Convention de cession de parts sociales*

Entre:

Monsieur Schwörer Pierre, demeurant à L-9050 Ettelbrück, 44, Grand-rue, ci-après désigné par le «Cédant»,

Et

Mademoiselle Schwörer Peggy, demeurant à L-7664 Medernach, 30, Dolenberg, ci-après désigné par la «Cessionnaire»,

Il a été exposé ce qui suit:

Le Cédant déclare être détenteur et propriétaire de cent (100) parts sociales de la société à responsabilité limitée MIKEK S. à R.L. avec siège social à L-9050 Ettelbruck, 44, Grand-rue, au capital social de douze mille quatre cent (12.400,-) euro, réparti en cent (100) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euro, ci-après désignée par la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et la Cessionnaire son accord d'acheter cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, ce acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à un (1,-) euro.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. La Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

4. La cessionnaire reprend avec effet immédiat tout passif éventuel attaché aux parts sociales cédées et renonce à toutes revendications généralement quelconques de ce chef contre le Cédant.

Fait en deux exemplaires à Diekirch, le 23 mai 2007.

P. Schwörer / P. Schwörer

*Le Cédant / La Cessionnaire*

EXTRAIT

Cession de parts sociales:

Monsieur Pierre Schwörer, employé privé, né le 12 septembre 1977 à Pétange, demeurant à L-9050 Ettelbrück, 44, Grand-Rue, cède

- à Madame Peggy Schwörer, commerçante, née le 9 mai 1975 à Pétange, demeurant à L-7664 Medernach, 30, Dolenberg, 50 parts sociales qu'il détient dans la société MIKEK Sàrl, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 91.676, avec siège social à L-9050 Ettelbrück, 44, Grand-rue.

La présente vaut quittance et acceptation du prix un (1,-) euro convenu entre parties.

Suite aux cessions, les parts sociales seront dorénavant réparties comme suit:

	Parts sociales
Monsieur Pierre Schwörer, demeurant à L-9050 Ettelbrück, 44, Grand-rue . . . . .	50
Madame Peggy Schwörer, demeurant à L-7664 Medernach, 30, Dolenberg . . . . .	50
Total . . . . .	100

Le 23 mai 2007.

Pour extrait conforme

MIKEK Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007071098/808/50.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2007, réf. DSO-CE00198. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070076691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la Société,  
extraordinairement en date du 15 mai 2007 à 10.00 heures*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs et du commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Madame Blanche Moutrier, née à Luxembourg le 6 mai 1949, demeurant à L-4037 Esch-sur-Alzette, 14, rue Bolivar

Monsieur Alain Collard, né à Broyes (F) le 14 décembre 1948, demeurant à F-51110 Lavannes, 4, Chemin du Poteau

Monsieur Didier Reitz, né à Thionville (F) le 24 mai 1961, demeurant à F-57970 Yutz, 22, rue de Bourgogne.

Au poste de commissaire aux comptes:

EWA REVISION S.A. (anc. SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.) avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J. F. Kennedy.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013.

Howald, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007071103/832/24.

Enregistré à Diekirch, le 25 mai 2007, réf. DSO-CE00191. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070076504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Royal Oak S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.047.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 35870 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

*Notaire*

Référence de publication: 2007071180/211/11.

(070076563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Storm B Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 122.570.

—  
EXTRAIT

Suite à la conversion des 500 parts sociales de la société ayant une valeur nominale de 25,- EUR en 1.250.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR au ratio de 1 part sociale de la société ayant une valeur nominale de 25,- EUR contre 2.500 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR, décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 12 mars 2007,

les parts sociales de la société sont détenues par les associés actuels de la manière suivante:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 .....	492.500
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 .....	757.500
Total .....	1.250.000

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 12 mars 2007 que CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, préqualifiée, a transféré 191.164 parts sociales de la société à CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, préqualifiée.

Les associés de la société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, préqualifiée .....	301.336
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, préqualifiée .....	948.664
Total .....	1.250.000

Référence de publication: 2007071104/208/34.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. CEREP Investment V S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 47386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007071224/211/12.

(070076458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Cryologic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.284.

—  
Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 21 mai 2007

Il a été décidé que:

1. La démission de M. Scott Pryce avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007 en tant que gérant de la Société a été accepté.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007071222/1127/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Cryologic Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.450.

—  
*Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 21 mai 2007*

Il a été décidé que:

1. La démission de M. Scott Pryce avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

P. Cassells

Directeur

Référence de publication: 2007071223/1127/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Summit Partners VI-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.628.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the sixteenth of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at c/o SUMMIT PARTNERS, 222 Berkeley Street, Boston, MA 02116, USA, registered under the Delaware Division of Corporation under number 3950983, here represented by Mr Jean-Baptiste Sauvage, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on May 15th, 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of SUMMIT PARTNERS VI-B S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) consisting of ten thousand (10,000) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each divided as follows:

- Two thousand (2,000) Class A1 shares;
- Two thousand (2,000) Class A2 shares;
- Two thousand (2,000) Class A3 shares;
- Two thousand (2,000) Class A4 shares; and
- Two thousand (2,000) Class A5 shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In case there are several managers, these shall be either of Class A or Class B.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, their remuneration and their class. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager and any Class B manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers and one manager of each class are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, including the vote of at least one Class A manager and one Class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one partner, such sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

**Art. 22.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be partners or not. The sole partner, or as the case may be, the partners shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office.

If the Company exceeds the criteria set by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed as follows:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., aforementioned, subscribes ten thousand (10,000) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each divided as follows:

- Two thousand (2,000) Class A1 shares;
- Two thousand (2,000) Class A2 shares;
- Two thousand (2,000) Class A3 shares;

- Two thousand (2,000) Class A4 shares; and,  
- Two thousand (2,000) Class A5 shares;  
for a total amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) all of which have been allocated to the share capital.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

##### *As Class A manager:*

- Mr Scott Collins, born on June 26, 1965, in Michigan, USA, having his professional address at c/o SUMMIT PARTNERS LIMITED, 8 Clifford Street, London W1S 2LQ UK;

##### *As Class B managers:*

- Mr Lennart Stenke, born on September 22, 1951, having his private address at 56, rue Andethana, L-6970 Oberanven, Luxembourg;

- Mr Nico Kruchten, born on August 26, 1957 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having his private address at 4, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.

3. The following person is appointed statutory auditor of the Company for an indefinite period:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., une limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à 222, Berkeley Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3950983, ici représenté par M. Jean-Baptiste Sauvage, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 15 mai 2007.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre



manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de SUMMIT PARTNERS VI-B S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par dix mille (10.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune représenté comme suit:

- Deux mille (2.000) parts de classe A 1;
- Deux mille (2.000) parts de classe A 2;
- Deux mille (2.000) parts de classe A 3;
- Deux mille (2.000) parts de classe A 4; et,
- Deux mille (2.000) parts de classe A 5.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, leurs émoluments et leur classe. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication

similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants ainsi qu'un gérant de chaque classe sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant le vote d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 22.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. Les associés désignent le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

SUMMIT PARTNERS PRIVATE EQUITY FUND VII-B, L.P., susmentionné, souscrit dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur d'un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, réparties comme suit:

- Deux mille (2.000) parts sociales de classe A1;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe A2;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe A3;
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe A4; et,
- Deux mille (2.000) parts sociales de classe A5;

pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui sont alloués au capital social.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2007.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera établi au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

En tant que gérant de classe A:

- M. Scott Collins, né le 26 juin 1965 à Michigan, USA, ayant son adresse professionnelle à c/o SUMMIT PARTNERS LIMITED, 8 Clifford Street, Londres W1S 2LQ UK;

En tant que gérants de classe B:

- M. Lennart Stenke, né le 22 septembre 1951, ayant son adresse à 56, rue Andethana, L-6970 Oberanven, Luxembourg;

- M. Nico Kruchten, né le 26 août 1957 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant comme adresse privée le 4, rue de Bertrange, L-8216 Mamer.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée indéterminée:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. B. Sauvage, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 mai 2007, REM/2007/1148. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Référence de publication: 2007071807/5770/348.

(070077005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

### **Realty Holdings of Italy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 87.596.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071234/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01785. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Albanos Trust S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.628.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071235/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01787. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Group Eurasia Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.965.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GROUP EURASIA INVEST*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bonvalet / A. Graziano

Référence de publication: 2007071239/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04447. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Esaf International Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT*

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071242/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04446. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Comont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMONT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071243/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04444. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Société Immobilière Palmandaise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.028.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071250/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02991. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Metal Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 12.573.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METAL FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071244/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04442. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Paradigmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 99.514.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071251/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02994. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Holdinter S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.282.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071252/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02996. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Conventum Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.959.

—  
Les comptes annuels de la société CONVENTUM ASSET MANAGEMENT, arrêtés au 31 décembre 2006 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 24 mai 2007, accompagnés du rapport de révision ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

R. Herrmann

Référence de publication: 2007071277/7/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04170. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Barrister Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.108.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071253/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03000. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Titania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.583.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071254/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03001. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Compagnie des Trois Collines, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.546.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007071255/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03004C. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**SJ Properties Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.852.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071257/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**SJ Properties Dornach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.858.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007071258/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071259/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04729. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007071260/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---



**Star Venture I S.c.p.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 77.547.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071261/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04656. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070075934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Napa Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 83.176.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007071270/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01825. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070076127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.317.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A.*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007071263/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04362. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070075943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Cyan Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 106.595.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CYAN HOLDING S.A.*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007071265/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04366. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070075944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Reality S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*REALITY S.A., Société Anonyme*

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007071266/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04371. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Napa Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 83.176.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007071273/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01825. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Emsay Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT s.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J. P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007071267/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04172. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Sifolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.623.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007071268/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04513. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Westley International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.040.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 422 du 29 août 1996. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 760 du 20 octobre 1998 et en date du 22 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 9 du 7 janvier 1999. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 690 du 29 août 2001. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 633 du 24 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

WESTLEY INTERNATIONAL

Signature

Référence de publication: 2007071369/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05247. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Aquisitio Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 45.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007071269/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03441. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Comimtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.194.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2007071271/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03479. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Rainforest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 23.528.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007071274/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02016. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Centre d'Appareillages Orthopédiques KOHNEN, société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 18.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071287/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04557. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Conessa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 21, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 85.391.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.  
*Pour la société CONESSA S.A.*  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007071280/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01250. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Concepta Senium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue Gibraltar.  
R.C.S. Luxembourg B 60.926.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Pour la société *CONCEPTA SENIUM S.A.*  
*FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007071281/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01249. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Eurogroupe S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour *EUROGROUPE S.A.*

H. de Graaf

Administrateur

Référence de publication: 2007071284/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04538. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Levanter Real 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.681.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich. (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LEVANTER REAL HOLDINGS SARL, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, here represented by Mr Laurent Kind, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 26th, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LEVANTER REAL 1 S.à r.l (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or

c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters either by the sole signature of the sole manager or by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.



#### IV. General Meetings of Partners

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2007.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by LEVANter REAL HOLDINGS S. à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time, with full powers to bind the Company by its sole signature:

Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on the 17th of May 1968, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept le vingt-six avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LEVANTER REAL HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Laurent Kind, avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 26 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LEVANTER REAL 1 (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation,

obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers soit par la seule signature du gérant unique soit par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**VII. Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par LEVANTER REAL HOLDINGS S. à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Kind, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 mai 2007, REM/2007/965. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007071521/5770/431.

(070077253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Bardot S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.850.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BARDOT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.850 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 2458 of 30 December 2006. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing then in Mersch, on 9 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Meeting is chaired by Maître Richard Desgropes, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Maître Etienne De Crépy, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Meeting elected as scrutineer Maître Michael Meylan, attorney-at-law, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I.- The sole shareholder represented at the Meeting and the number of shares it holds is indicated on an attendance list signed by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary; the said attendance list as well as the proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II.- The entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda, without prior convening notices.

III.- The agenda of the present Meeting is the following:

1) Presentation of:

A: the merger proposal providing for the absorption of the Company by RIVER PROPERTIES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.143;

B: the written merger reports of the board of directors of the merging companies;

C: the written audit merger report of LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l.; and



D: the written audit merger report of FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

2) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

3) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company;

4) Acknowledgment of the allocation of the newly issued shares of RIVER PROPERTIES S.A., prenamed, to the sole shareholder of the Company;

5) Acknowledgment that the subscribed share capital of RIVER PROPERTIES S.A., prenamed, will be decreased by an amount of EUR 29,140 (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to decrease it from EUR 60,140 (sixty thousand one hundred forty euro) to EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) by way of the cancellation of the shares that RIVER PROPERTIES S.A., holds in its own share capital as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Company;

6) Dissolution of the Company and cancellation of all the shares issued by the Company;

7) Full and complete discharge granted to the sole director and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;

8) Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

9) Powers granted to the sole director of the Company to implement the above agenda items upon adoption; and

10) Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting notes that the sole director of the Company has presented to it:

A: the merger proposal dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° 478, of 29 March 2007, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by River Properties S.A., prenamed (the Absorbing Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company to the Absorbing Company. A copy of the merger proposal will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

B: the written reports of the board of directors of the merging companies, dated 21 March 2007, explaining and justifying the merger proposal from a legal and economic point of view, and in particular, the share exchange ratio. The said reports will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.

C: The written audit report dated 29 March 2007 of LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, appointed by the board of directors of RIVER PROPERTIES S.A., prenamed, on 21 March 2007 (the LUX- AUDIT Report).

The LUX- AUDIT Report has the following conclusion:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

D: The written audit report dated 29 March 2007 of FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., réviseur d'entreprises, with registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, appointed by the sole director of the Company on 21 March 2007 (the FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Report).

The FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS Report has the following conclusion:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

The reports will remain annexed to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the sole shareholder represented, the members of the Bureau and the undersigned notary.



*Second resolution*

The Meeting, representing the sole shareholder, notes that all documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the sole shareholder of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

A certificate attesting the deposit of the above mentioned documents, duly signed by the sole director of the Company, will remain annexed to the present deed.

*Third resolution*

The Meeting resolves to approve the draft terms of the merger and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the merger proposal, and in particular, by the contribution of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, without any restriction or limitation, in consideration for the allotment to the sole shareholder of the Company of 94 (ninety four) new shares having a par value of EUR 310.- (three hundred ten euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated on the basis of an exchange ratio of 94 (ninety four) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

- 94 shares to TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPESSOAL LDA

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to acknowledge that the subscribed share capital of the Absorbing Company will be decreased by an amount of EUR 29,140 (twenty-nine thousand one hundred forty euro) so as to decrease it from EUR 60,140 (sixty thousand one hundred forty euro) to EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) by way of the cancellation of the shares that the Absorbing Company holds in its own share capital as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Company.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolutions, to dissolve the Company and to cancel all the shares issued by the Company.

*Seventh resolution*

The Meeting notes that, for accounting purposes, the operations of the Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

The Meeting also notes that the newly issued shares will entitle their holders to participate to the profits of the Absorbing Company as of 1 January 2007.

*Eighth resolution*

The Meeting further notes that the mandate of the sole director and of the statutory auditor of the Company will end on the effective date of the merger.

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the sole director and to the statutory auditor of the Company for the execution of their respective mandate until the effective date of the merger.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to keep the corporate documents of the Company at the registered office of the Absorbing Company during the period of time required by the Law.

*Tenth resolution*

The Meeting grants all powers to Mr. Alain Heinz, sole director of the Company, to implement and carry into effect the resolutions adopted by the Meeting and in particular, to implement the transfer of all the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company.

*Suspensive condition*

The present resolutions are adopted subject to the suspensive condition of the approval of the merger proposal and of the realisation of the present merger by the Absorbing Company, in accordance with the conditions set out in the said merger proposal, on the date of the last general meeting of the companies participating to the merger and to the allotment to the sole shareholder of the Company, of shares of the Absorbing Company, on the basis of an exchange ratio of 94 (ninety-four) shares of the Absorbing Company for 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of the Company.

*Declaration*

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the merger proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BARDOT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.850 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2458 du 30 décembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 9 mars 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Maître Richard Desgropes, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Maître Michael Meylan, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'actionnaire unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du Bureau et le notaire instrumentant; ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'entière du capital de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III.- La présente Assemblée a pour ordre du jour:

##### 1) Présentation:

A: du projet de fusion prévoyant l'absorption de la Société par RIVER PROPERTIES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.845;

B: des rapports de fusion écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes; et

C: du rapport d'audit de la fusion écrit de LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l.; et

D: du rapport d'audit de la fusion écrit de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de la Société;

4) Prise d'acte que les actions nouvellement émises par RIVER PROPERTIES S.A., précitée, seront attribuées à l'actionnaire unique de la Société;

5) Prise d'acte que le capital social de RIVER PROPERTIES S.A., précitée, sera réduit d'un montant de EUR 29.140 (vingt-neuf mille cent quarante euros) de sorte de le porter de EUR 60.140 (soixante mille cent quarante euros) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) par voie d'annulation des actions que RIVER PROPERTIES S.A. détient dans son propre capital social à la suite de l'apport de tout l'actif et tout passif de la Société;

6) Dissolution de la Société et annulation de toutes les actions émises par la Société;

7) Décharge pleine et entière accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat;

8) Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société pendant le délai légal;

9) Pouvoirs donnés à l'administrateur unique de la Société pour exécuter l'ordre du jour ci-dessus dès son adoption;  
et

10) Divers.

IV.- Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée constate que l'administrateur unique de la Société lui a présenté:

A: Le projet de fusion daté du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 478 du 29 mars 2007, conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par RIVER PROPERTIES S.A., précitée (la Société Absorbante), la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société à la Société Absorbante. Une copie du projet de fusion restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

B: les rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 21 mars 2007, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique, et en particulier, le rapport d'échange des actions. Ces rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

C: le rapport d'audit écrit daté du 29 mars 2007 de LUX-AUDIT REVISIONS S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé par le conseil d'administration de la Société le 21 mars 2007 (le Rapport de LUX-AUDIT).

Le rapport du réviseur d'entreprises conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

D: Le rapport d'audit écrit daté du 29 mars 2007 de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, nommé par l'administrateur unique de la Société le 21 mars 2007 (le Rapport de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS).

Le Rapport de la FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS conclut comme suit:

«A notre avis, le projet de fusion respecte les formes prescrites par la Loi.

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que:

- le rapport d'échange prévu dans le projet de fusion ne présente pas un caractère raisonnable et pertinent;
- les méthodes adoptées pour la détermination du rapport d'échange ne sont pas adéquates en l'espèce et que leur importance relative n'est pas appropriée aux circonstances.»

Les rapports resteront annexés au présent acte, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée, représentant l'actionnaire unique, prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été tenus à la disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par le conseil d'administration de la Société restera annexée au présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, en échange du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, sans exception ni réserve, en contrepartie de l'attribution à l'associé unique de la Société de 94 (quatre-vingt-quatorze) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune, de même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte que les nouvelles actions émises de la Société Absorbante seront attribuées sur base du rapport d'échange de 94 (quatre-vingt-quatorze) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société, le nombre d'actions ainsi remis étant arrondi au nombre entier d'actions le plus près:

- 94 actions à TAGGIA XCIII - CONSULTADORIA E PARTICIPACOES, UNIPessoal LDA

Aucune souste ne sera accordée à l'actionnaire unique de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte que le capital social de la Société Absorbante sera réduit d'un montant de EUR 29.140 (vingt-neuf mille cent quarante euros) de sorte de le porter de EUR 60.140 (soixante mille cent quarante euros) à EUR 31.000 (trente et un mille euros) par voie d'annulation des actions que la Société Absorbante détient dans son propre capital social à la suite de l'apport de tout l'actif et tout passif de la Société.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et d'annuler toutes les actions émises par la Société.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société Absorbante donneront droit à leurs détenteurs de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée constate par ailleurs que les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date à laquelle la fusion deviendra effective.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de conserver les documents sociaux de la Société pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Alain Heinz, administrateur unique de la Société, pour réaliser et exécuter les résolutions prises lors de la présente Assemblée et plus particulièrement pour réaliser le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante.

#### *Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion par la Société Absorbante, aux conditions prévues par ledit projet de fusion, à la date de la dernière assemblée générale des sociétés participant à la fusion, et de l'attribution à l'actionnaire unique de la Société d'actions de la Société Absorbante, sur base du rapport d'échange de 94 (quatre-vingt-quatorze) actions de la Société Absorbante pour 1.240 (mille deux cent quarante) actions de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société au titre du présent acte, est estimé à EUR 1.000,- (mille euros).

A la demande de la partie comparante, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant à la partie comparante, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Desgroppes, E. De Crépy, M. Meylan, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007, REM/2007/995. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007071527/5770/304.

(070077092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2007.

**Hammerhead Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 73.601.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007071415/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Gemarpa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007071426/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**L'Immobilière du Quartier K S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 35.755.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071355/2840/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05194. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Bacco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.552.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007071367/540/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.